

PRÉAMBULE :

La société ABSOLUMENT VIN assure la fourniture et la livraison de produits vinicoles (vin en bouteilles, accessoires de dégustation) à destination des particuliers ou des professionnels des métiers de bouches, et de la restauration.

Les produits commandés font l'objet d'une confirmation de commande par la société ABSOLUMENT VIN suivie, et sont livrés à l'adresse indiquée dans un délai conforme à la fourchette indicative communiquée au client lors de la commande.

La société ABSOLUMENT VIN propose par ailleurs des services (conseils aux personnels de salles, soirée « Animation œnologique », Cocktail, Accompagnement et conseils lors de prestations accessoires d'« Oenotourisme ») à destination des particuliers, des entreprises ou des professionnels des métiers de bouches et de la restauration.

Les services proposés par devis font l'objet d'une confirmation de commande dans le délai d'un mois avant le jour prévu pour la prestation commandée.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. CONDITIONS DE VENTE

1.1 Toute commande passée comporte de plein droit :

- Acceptation expresse par le Client des présentes conditions générales,
- Renonciation expresse par le Client de ses propres conditions générales nonobstant toute clause contraire.

1.2 Toute commande passée présente un caractère, ferme et définitif.

1.3 Les produits sont proposés et livrés dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité du produit commandé, la société ABSOLUMENT VIN en informe immédiatement son Client et lui propose un produit de qualité et de prix équivalent ou le remboursement des sommes versées le cas échéant.

1.4 Conformément à l'article L. 3342-1 du Code de Santé Publique relatif à l'interdiction de la vente de boissons alcooliques à des mineurs, le Client certifie avoir dix-huit ans au moment où il passe la commande.

1.5 Conformément aux dispositions des articles L. 121-21 et suivants du code de la consommation, le consommateur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la livraison du produit. Le consommateur informe la société ABSOLUMENT VIN de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 121-21, une déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter. Dans cette hypothèse, le Client devra retourner les biens à la société ABSOLUMENT VIN au plus tard dans les 14 jours suivants l'envoi de déclaration de rétractation, la société procédant au remboursement des sommes versées dans un délai de 14 jours à compter de la réception de la marchandise retournée.

2. PRIX

2.1 Nos prix s'entendent en euros au jour de la passation de la commande, tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement du taux de TVA pourra être répercuté sur les produits achetés.

Les prix s'entendent nets, transports compris sur PARIS – Région Parisienne, hors taxes sur la base des tarifs communiqués au client. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation, notamment de transport hors PARIS-Région Parisienne à régler, le cas échéant en application d'un dispositif légal ou réglementaire français ou étranger, restent à la charge du client.

2.2 Des pénalités ou indemnités pour retard de livraison ne pourront être appliquées que si elles ont fait l'objet d'un accord express et spécial à la commande.

3. MODIFICATION DE LA COMMANDE

3.1 Les prix et délais s'entendent toujours pour une exécution conforme aux dispositions de la commande.

3.2 Les produits sont proposés à la vente dans la limite des stocks disponibles. En cas d'épuisement des stocks du produit commandé, au prix initialement convenu notamment lors d'un changement de tarif, la société ABSOLUMENT VIN en informe le Client à bref délai et lui propose un autre produit approchant ou un autre millésime et lui soumet le nouveau tarif.

3.3 Si, en cours d'exécution, le client apporte des modifications dans la spécification ou les caractéristiques du produit, les conditions éventuelles de réception, le coût éventuel de ces adjonctions, modifications sera à sa charge.

Ces modifications pourront également justifier, s'il y a lieu, une augmentation des délais initialement prévus pour la livraison.

Toute condition particulière doit, pour être opposable, avoir été confirmée par écrit et acceptée par la société ABSOLUMENT VIN sous la même forme.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 Pour les Acheteurs professionnels, le prix de vente est payable au plus tard 30 jours à compter de la date de la facture, sauf modalité expresses contraires.

4.2 De convention expresse et sauf report, le défaut de paiement à l'échéance fixée entraînera des pénalités de retard égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande et ce à compter du premier jour de retard (loi n° 2008-776 du 4 août 2008).

4.3 Si la transaction relève des dispositions du Code de Commerce (décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012), le retard de règlement entraîne le versement d'une indemnité de 40 € au bénéfice de la société ABSOLUMENT VIN au titre de ses frais de recouvrement.

4.4 La société ABSOLUMENT VIN, en cas de défaut de paiement passé le délai de 15 jours après mise en demeure restée sans effet, pourra constater de plein droit la résolution du contrat et solliciter réparation de tout préjudice induit par la défaillance du Client.

5. LIVRAISON

5.1 La livraison est assurée, sauf exception, par la société ABSOLUMENT VIN sur PARIS Région Parisienne et par un transporteur professionnel pour toutes les autres destinations. En cas de livraison hors PARIS Région Parisienne, il sera appliqué un supplément financier lié au transport de la marchandise. Le Client sera informé du tarif et du nom du transporteur et fixera avec ce dernier les modalités de livraison, la société ABSOLUMENT VIN ne pouvant dans ce cas être tenue pour responsable de l'opération de transport.

5.2 Le délai de livraison est donné à titre indicatif sans garantie, son dépassement ne pouvant donner lieu à retenue ou indemnité par le Client, notamment en cas de livraison en province et/ou hors de France métropolitaine.

La société ABSOLUMENT VIN est en droit de suspendre ou reporter la livraison dans tous les cas où la fourniture du produit commandé a été différée ou rendue impossible dans les délais indiqués pour des raisons indépendantes de la société et/ou relevant d'un événement de force majeure.

La société ABSOLUMENT VIN en informe alors son Client.

5.3 La société ABSOLUMENT VIN fixe, avec son Client, par mail ou par téléphone, le jour, l'heure et le lieu de la livraison des produits lorsqu'elle en a la charge et communique les coordonnées du transporteur dans toutes les autres hypothèses.

5.4 En cas d'avarie, de manquant, ou de non-conformité du produit avec la commande, le Client doit faire toutes constatations et réserves lors de la livraison et les confirmer par courrier recommandé avec accusé de réception à la société ABSOLUMENT VIN dans les 8 jours de la livraison, en fournissant au besoin tout justificatif des avaries, manquants ou non-conformité et, le cas échéant, en procédant de même à l'égard du transporteur.

5.5 En cas d'avarie, manquant ou défaut de conformité avéré, la société ABSOLUMENT VIN procédera au remplacement ou à la fourniture du produit dans les plus brefs délais par un produit identique ou équivalent en qualité et en prix.

Si le remplacement ou la fourniture du produit est impossible, le Client peut solliciter un remboursement du produit sans qu'il y ait lieu à indemnité complémentaire de la part de la société ABSOLUMENT VIN.

6. CAS DE FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure et tous événements graves rendant impossible ou seulement difficile l'exécution des engagements de la société ABSOLUMENT VIN peuvent entraîner, la résolution du contrat sans dommages-intérêts.

Les grèves, lock-out, émeutes, insurrections, attentats, interruptions de transports, pénuries de matériel roulant, pénuries de matières premières, interdiction d'importer ou d'exporter contingemment incendie effondrements et bris de machines, sont de convention expresse considérés comme des cas de force majeure avec tous les effets qui lui sont attachés.

7. RESERVE DE PROPRIETE

7.1 De convention expresse, la société ABSOLUMENT VIN conserve l'entière propriété des biens et produits jusqu'au paiement complet effectif du prix par le Client.

7.2 Cette disposition ne fait pas obstacle au transfert des risques des produits vendus dès leur livraison, celle-ci s'entendant de la signature du bon de livraison en présence de la société ABSOLUMENT VIN ou, en cas de transport professionnel, de la signature du bon de livraison remis par le transporteur au client.

7.3 En cas de non-paiement à l'échéance, la société ABSOLUMENT VIN sera en droit de revendiquer les produits et de constater la résolution immédiate du contrat.

7.4 Le Client s'engage, jusqu'à complet paiement du prix, à peine de revendication immédiate des produits livrés, à ne pas vendre les produits, sauf dans le cadre de l'exploitation normale d'un établissement de restauration, à ne pas les mettre en gage ou à ne pas en transférer la propriété à titre de garantie.

En cas de revente, le Client s'engage à régler immédiatement la société ABSOLUMENT VIN de la partie du prix lui restant due.

8. GARANTIE

8.1 Les produits vendus sont couverts par la garantie des vices cachés au sens des dispositions des articles 1641 et suivants du Code Civil, ainsi que, lorsque le Client est consommateur, par la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 211-4 à L. 211-14 du Code de la Consommation, étant précisé que la société ABSOLUMENT VIN n'est pas producteur de vin et ne peut voir sa responsabilité engagée pour les dommages causés aux personnes ou aux biens à raison d'un défaut du produit pour lequel seule la responsabilité du producteur sur la base des informations figurant sur l'emballage du produit peut être poursuivie.

8.2 Les photographies, illustrations, conseils de dégustation ou de présentation accompagnant les produits sur les supports de communication adressés à ses Clients par la société ABSOLUMENT VIN n'ont pas de valeur contractuelle et ne sauraient engagés la responsabilité de celle-ci.

9. INFORMATIQUE ET LIBERTE

9.1 Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, les données nominatives afférentes aux Clients dont nécessaires au traitement de la commande et réservées à un usage interne.

9.2 Le traitement des informations communiquées à la société ABSOLUMENT VIN a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL n°1932976 V 0.

9.3 Le Client dispose d'un droit d'accès permanent de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

10. DROIT APPLICABLE

Les conditions générales de vente sont régies et soumises au droit français.

11. LITIGE

La société ABSOLUMENT VIN s'engage à rechercher toute solution amiable au différend qui pourrait l'opposer à son Client.

Par suite, et si les démarches amiables échouent, tout litige de quelque ordre ou nature qu'il soit est, relèvera de la compétence des tribunaux désignés au regard des dispositions de droit commun.

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICE

1. COMMANDE

1.1 Toute commande passée comporte de plein droit :

- Acceptation expresse par le Client des présentes conditions générales,
- Renonciation expresse par le Client de ses propres conditions générales nonobstant toute clause contraire.

1.2 Toute commande passée présente un caractère, ferme et définitif.

1.3 Les services proposés au Client font l'objet d'un devis descriptif complet définissant avec précision les caractéristiques de la prestation ainsi que son prix.

1.4 Conformément aux dispositions des articles L. 121-21 et suivants du code de la consommation, le consommateur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la commande. Le consommateur informe la société ABSOLUMENT VIN de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai prévu à [l'article L. 121-21](#), une déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

2. PRIX

Nos prix s'entendent en euros au jour de la passation de la commande, tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement du taux de TVA pourra être répercuté sur les produits achetés. Les prix s'entendent nets, hors taxes sur la base des tarifs communiqués au client. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à régler en application d'un dispositif légal ou réglementaire français ou étranger restent à la charge du client.

Pour les Acheeteurs consommateurs, le prix est exigible au plus tard à la livraison.

3. MODIFICATION DE LA COMMANDE

3.1 Les prix et délais s'entendent toujours pour une exécution conforme aux dispositions de la commande.

3.2 Si, en cours d'exécution, le client apporte des modifications dans la spécification ou les caractéristiques des services, les conditions éventuelles d'exécution, le coût éventuel de ces adjonctions, modifications sera à sa charge. Ces modifications pourront également justifier, s'il y a lieu, une augmentation des délais initialement prévus pour la réalisation des prestations commandées.

Toute condition particulière doit, pour être opposable, avoir été confirmée par écrit et acceptée par la société ABSOLUMENT VIN sous la même forme.

3.3 La société ABSOLUMENT VIN peut, à titre exceptionnel, prévoir la réalisation d'une prestation dans la période des 14 jours du délai de rétractation. Dans cette hypothèse, et conformément à l'article L. 121-21-5 du code de la consommation, le Client devra confirmer renoncer expressément à ce délai compte-tenu de la tardiveté de sa demande de devis et ce, par écrit, lors de la commande et s'engage à verser au professionnel une somme correspondante aux services fournis.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 Le prix de vente fait l'objet d'un premier règlement à titre d'acompte correspondant à 50% du montant de la commande au jour de la signature du devis. Le solde doit être réglé au plus tard 30 jours à compter de la date de la facture émise après la réalisation du service, sauf modalités expressement contraires.

4.2 De convention expresse et sauf report, le défaut de paiement à l'échéance fixée entraînera des pénalités de retard égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande et ce à compter du premier jour de retard (loi n° 2008-776 du 4 août 2008).

4.3 Si la transaction relève des dispositions du Code de Commerce (décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012), le retard de règlement entraîne le versement d'une indemnité de 40 Euros au bénéfice de la société ABSOLUMENT VIN au titre de ses frais de recouvrement.

4.4 La société ABSOLUMENT VIN, en cas de défaut de paiement passé le délai de 15 jours après mise en demeure restée sans effet, pourra constater de plein droit la résolution du contrat et solliciter réparation de tout préjudice induit par la défaillance du Client.

5. EXECUTION DE LA PRESTATION

5.1 Les prestations de service proposées par la société ABSOLUMENT VIN mettent à sa charge une obligation de moyen, la société s'engageant à fournir les moyens humains adéquats et compétents, et tous les soins nécessaires à l'accomplissement de sa mission, en ce compris au besoin la fourniture de matériel de dégustation, de produits vinicoles ou de mets d'accompagnement, de décoration...

La société ABSOLUMENT VIN sera amenée à fait intervenir des tiers sous-traitant/fournisseur/partenaire pour la réalisation de ses prestations.

5.2 Dans le cadre des prestations accessoires d'œnotourisme proposées par ABSOLUMENT VIN à ses clients en complément de ses services d'accompagnement, de conseils et d'information à la dégustation, la société ABSOLUMENT VIN fera systématiquement appel à son partenaire agent de voyage, la société PARTIRGOLFER.COM dans le siège social est sis Cobar Golf 13 bis Chemin de la Comtesse, 33370 TRESSES, inscrite au RCS de BORDEAUX sous le n° 510 273 576, dont le n° de licence est le 078 09 0002 et le n° de police d'assurance RCPAST/189 635 sous l'immatriculation IM078110010. La société PARTIRGOLFER.COM reste entièrement responsable des prestations relevant des dispositions de la loi du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Le client de la société ABSOLUMENT VIN reconnaît avoir été informé de ce partenariat, la réalisation des prestations étant conditionnée à la signature des présentes conditions générales de prestations de service ainsi que de celles du partenaire PARTIRGOLFER.COM dont une copie sera systématiquement jointe au devis pour information et pour signature (CGV également disponibles sur www.partirgolfer.com).

5.3 Le Client s'engage à apporter son concours à l'organisation et à la réalisation de la prestation de service commandée, notamment en communiquant à la société ABSOLUMENT VIN dans les délais requis les informations nécessaires à la mission (quantité, documents, plans, accès aux lieux de réception, badges...)

5.4 La société ABSOLUMENT VIN décline toute responsabilité dans l'hypothèse où le Client n'aurait pas satisfait à ses obligations dans les délais requis.

5.5 En cas d'inexécution par le Client de ses obligations dans les délais permettant de garantir la réalisation de la mission, la société ABSOLUMENT VIN est en droit de constater la résolution du contrat et d'en aviser le Client par courrier recommandé avec accusé de réception.

Dans cette hypothèse, la société ABSOLUMENT VIN sera en droit, outre la demande de règlement de l'intégralité de la prestation, de solliciter le remboursement de tous frais d'annulation qui lui seraient réclamés par les tiers sous-traitants et/ou fournisseurs et de se prévaloir, en cas de rétractation dans les termes de l'article L.121-25-1 du code de la consommation, une somme proportionnelle aux services réalisés au jour de la rétractation.

6. RESPONSABILITE - CAS DE FORCE MAJEURE

6.1 Dans ses rapports avec les professionnels, la société ABSOLUMENT VIN ne pourra voir sa responsabilité engagée et condamnée au règlement d'une indemnité d'un montant supérieur au prix de la prestation commandée.

6.2 La société ABSOLUMENT VIN, en qualité de simple intermédiaire, décline toute responsabilité s'agissant des prestations accessoires d'œnotourisme dont l'exécution est confiée à la société PARTIRGOLFER.COM, laquelle est habilitée à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

6.3 Les cas de force majeure et tous événements graves rendant impossible ou seulement difficile l'exécution des engagements de la société ABSOLUMENT VIN peuvent entraîner, la résolution du contrat sans dommages-intérêts.

Les grèves, lock-out, émeutes, insurrections, attentats, interruptions de transports, pénuries de matériel roulant, pénuries de matières premières, interdiction d'importer ou d'exporter contingentement incendie effondrements et bris de machines, sont de convention expresse considérés comme des cas de force majeure avec tous les effets qui lui sont attachés.

7. INFORMATIQUE ET LIBERTE

9.1 Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, les données nominatives afférentes aux Clients dont nécessaires au traitement de la commande et réservées à un usage interne.

9.2 Le traitement des informations communiquées à la société ABSOLUMENT VIN a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

9.3 Le Client dispose d'un droit d'accès permanent de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

8. DROIT APPLICABLE

Les conditions générales de vente sont régies et soumises au droit français.

9. LITIGE

La société ABSOLUMENT VIN s'engage à rechercher toute solution amiable au différend qui pourrait l'opposer à son Client.

Par suite, et si les démarches amiables échouent, tout litige de quelque ordre ou nature qu'il soit est, relèvera de la compétence des tribunaux désignés au regard des dispositions de droit commun.